

Enquête trimestrielle de la dette à court terme des municipalités

pour les trois mois se terminant le

Confidentiel une fois rempli.

If you prefer this questionnaire in English, please check

Veillez renvoyer un exemplaire rempli de la formule avant le 15 du mois suivant la période à l'étude à l'adresse suivante :

Statistique Canada
170, Promenade du Pré Tunney
Division des opérations et de l'intégration,
JT2-B15
Ottawa, Ontario, K1A 0T6

À l'usage du bureau

C 800 =

Guide

Autorisation

Déclaration exigée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

EN VERTU DE LA LOI SUR LA STATISTIQUE, IL EST OBLIGATOIRE DE COMPLÉTER CE QUESTIONNAIRE.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada transmettra les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

Pour plus de détails au sujet des ententes de partage de données, veuillez consulter la lettre jointe au questionnaire ou nous contacter.

Objet

Cette enquête est menée par la Division de la statistique du secteur public afin d'obtenir les données trimestrielles sur la dette à court terme des municipalités et leurs organismes. Ces renseignements et d'autres données semblables relatives à d'autres administrations et sociétés servent à la préparation des données pour les comptes des flux financiers du système des comptes nationaux et la Revue de la Banque du Canada.

Définitions et directives

1. La dette à « court terme » est une dette exigible dans un an ou moins. Elle comprend des titres et des emprunts négociables et non-négociables.
2. Acceptations bancaires : Les acceptations bancaires sont des instruments de dette à court terme émis à escompte et garantis par la banque de l'acheteur moyennant un droit.
3. Bons du Trésor : Instruments pouvant être décrits comme des billets à ordre au porteur négociables ayant une échéance originale d'un an ou moins, émis à prime sans obligation. Ils sont vendus au-dessous, du pair et arrivent à échéance au pair. La différence entre le prix payé et le pair reçu à l'échéance représente le revenu que le prêteur reçoit à la place de l'intérêt. Seulement les gouvernements peuvent émettre des bons du trésor.
4. Billets à ordre : Écrit par lequel une personne s'engage à payer, à vue ou à une date déterminée, une somme d'argent à une autre personne, à son ordre ou au porteur.
5. Les opérations sur la dette à court terme (emprunts et remboursements) se rapportent aux Fonds généraux de la municipalité, soit les comptes courant (ou d'exploitation) et de capital à la fois, lorsque, par exemple, elle contracte un emprunt en attendant d'émettre des obligations.
6. Pour vous faciliter la tâche veuillez, utilisez une formule distincte pour chaque devise.
7. Il importe surtout d'indiquer la dette à court terme garantie par des bons du Trésor, le reste devant figurer selon le genre de prêteur.
8. Il faut indiquer les emprunts contractés entre administrations (et organismes publics). Les « autres municipalités » englobent les municipalités dites régionales ainsi que les commissions et organismes régionaux, comme les districts de santé et les régies de conservation de compétence régionale.
9. Si vous avez de la difficulté à remplir le questionnaire, communiquez avec la Section des enquêtes institutionnelles par téléphone 1-866-351-2587 ou par télécopieur 613-951-0709 / 1-800-755-5514 (par courriel piu/uiip@statcan.gc.ca).

Enquête trimestrielle de la dette à court terme des municipalités

Indiquer la devise utilisée :

- dollar canadien
 dollar américain
 Autre - préciser : _____

	Solde au début du trimestre (\$'000)	Nouveaux emprunts (ventes) (\$'000)	Remboursements (rachats) (\$'000)	Solde à la fin du trimestre (\$'000)
1. BONS DU TRÉSOR émis par votre municipalité (Valeur au pair ou nominale)	641	642	643	644
AUTRE PAPIER COMMERCIAL (comprend billets à ordre, acceptations bancaires, autre papier, etc.)				
2. Banques à charte (ne pas inclure prêts et découverts bancaires)	711	712	713	714
3. Sociétés co-opératives	721	722	723	724
4. Courtiers en valeurs mobilières	731	732	733	734
5. Autres Prêteurs - préciser :				
	871	872	873	874
EMPRUNTS AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS				
6.1 Administration fédérale	741	742	743	744
6.2 Organismes fédéraux (sociétés d'État)	751	752	753	754
6.3 Administrations provinciales	761	762	763	764
6.4 Organismes provinciaux (sociétés d'État)	771	772	773	774
6.5 Autres municipalités - préciser :				
	781	782	783	784
	791	792	793	794
	801	802	803	804
6.6 Propres organismes municipaux (Entreprises d'utilités publiques)				
Hydro	811	812	813	814
Transport	821	822	823	824
Téléphone	831	832	833	834
Gaz	841	842	843	844
Autre - préciser :	851	852	853	854
6.7 Autorités scolaires	861	862	863	864
TOTAUX DES COLONNES	881	882	883	884

À L'USAGE DE STATISTIQUE CANADA SEULEMENT

Corrigé		Comparé	
Vérifié		Saisi	
Saisi			

Signature	Titre	Courriel
N° de téléphone	N° de télécopieur	Date Jour Mois Année

**Nous vous remercions de votre collaboration.
Veuillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe.**